

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Tarifs 2022 des services de restauration et d'hébergement des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les tarifs des services de restauration et d'hébergement des établissements scolaires de la Nouvelle-Calédonie.

Sur les 43 établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie, 27 établissements sont concernés par ces dispositions. Il s'agit de neuf lycées et de 18 collèges. Pour les autres, ces services sont assurés soit par les internats provinciaux, soit par les communes.

La tarification du service de restauration dans les lycées et collèges

La tarification des services est forfaitaire pour la demi-pension et l'hébergement des élèves en pension. Elle correspond à une formule d'abonnement qui permet aux élèves d'accéder au service de restauration et d'hébergement. Pour la demi-pension, le coût annuel du service est réparti sur le nombre de demi-pensionnaires. La tarification est unitaire pour ce qui concerne les élèves externes, les personnels des établissements et tout autre public autorisé par le chef d'établissement. Elle est plus élevée que la tarification au forfait.

▪ **La tarification du service de restauration dans les lycées**

Établissements	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Lycée Dick-Ukeiwé	46 500	46 500
Lycée Williama-Haudra	54 900	54 900
Lycée polyvalent du Mont-Dore	52 650	52 650
Lycée Jules-Garnier	52 920	52 920
Lycée Lapérouse	46 800	46 800
Lycée professionnel commercial et hôtelier Auguste-Escoffier	48 600	46 800
Lycée professionnel Pétro-Attiti	51 363	52 110
Lycée Antoine Kéla	53 427	53 430
Lycée Augustin Ty	56 256	53 430

Les tarifs annuels de restauration des lycées se situent entre 46 500 et 53 430 francs, soit 51 060 francs en moyenne, soit une baisse de 0,84 % par rapport à 2021. Dans les lycées n'ayant soumis aucune proposition, les tarifs de 2021 ont reconduits.

▪ **La tarification du service de restauration dans les collèges**

Établissements	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Collège d'Apogoti	43 278	43 275
Collège de Dumbéa-sur-mer 1	43 650	43 650
Collège Edmée-Varin (Auteuil)	43 650	43 650
Collège Francis-Carco (Koutio)	43 650	43 650
Collège Jean-Fayard (Katiramona)	44 250	44 250
Collège de Boulari	45 000	45 000
Collège de Plum	43 500	43 500
Collège de Kaméré	45 330	45 330
Collège de Magenta	45 000	45 000
Collège de Normandie	46 170	46 170
Collège de Rivière Salée	41 094	41 100
Collège de Tuband	43 650	43 740
Collège des Portes de Fer	45 000	45 000
Collège Georges-Baudoux	45 000	45 000
Collège Jean-Mariotti	43 740	43 740
Collège Gabriel-Païta (Ondémia)	43 680	45 000
Collège Louise-Michel	45 000	45 000
Collège de Païamboué	71 220	70 560

Dans les établissements situés en province Sud, la moyenne des tarifs annuels des demi-pensions est de 44 130 francs à Nouméa et de 44 315 francs en dehors de Nouméa.

▪ **La tarification pour les commensaux**

Dans un souci d'harmonisation des grilles tarifaires, les tarifs prévus pour les commensaux (personnels des établissements) et tout autre public autorisé par le chef d'établissement sont de :

- 700 francs pour les personnels de catégorie A ;
- 500 francs pour les personnels de catégorie B ;
- 400 francs pour les personnels de catégorie C. ;
- 400 francs pour les personnels disposant d'un emploi en insertion professionnelle ou précaire ;
- 700 francs, pour les personnels munis d'un ordre de mission du vice-rectorat, direction générale des enseignements (VR-DGE).

La tarification du service d'hébergement dans les lycées

- **Le service d'hébergement des élèves en pension**

Établissements	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Lycée Dick-Ukeiwé	120 700	120 700
Lycée Williamsa-Haudra	138 300	138 300
Lycée polyvalent du Mont-Dore	130 950	130 950
Lycée Jules-Garnier	131 490	131 490
Lycée Lapérouse	123 900	123 900
Lycée professionnel commercial et hôtelier Auguste-Escoffier	124 200	123 900
Lycée professionnel Pétro-Attiti	129 078	129 330
Lycée Antoine-Kéla	134 319	134 320
Lycée Augustin-Ty	132 015	134 320

Les tarifs annuels d'hébergement des lycéens en pension s'établissent entre 120 700 francs et 138 300 francs, soit, en moyenne, 129 690 francs contre 129 439 francs en 2021.

- **Le service d'hébergement des personnels de l'éducation**

Huit lycées proposent ce service d'hébergement. La tarification est proposée à la nuitée, à la semaine ou au mois. Pour les personnels occupant un emploi précaire, notamment les assistants de langues étrangères, la redevance mensuelle est de 15 000 francs toutes charges comprises et lorsque l'hébergement s'effectue en chambre d'accueil, le tarif journalier est de 1 200 francs toutes charges comprises.

* *
*